



L'Association d'Artistes-Peintres du Centre-Mauricie

Protocole Librairie Poirier

(Prot.Exp.Lib.Poir.18-P1)

OBLIGATIONS DES PARTIES

L'ARTISTE DEVRA:

1. Présenter des œuvres <originales> et des encadrements adéquats (ou peindre les côtés de la toile).
2. Remplir pour chacune de ses œuvres, un carton d'affichage fourni par l'AAPCM, avec nom et prénom de l'artiste, titre de l'oeuvre, médium, format, et le prix demandé.
3. Écrire à l'arrière des œuvres nom et prénom de l'artiste, le titre de l'oeuvre, le médium ainsi que la mention <originale>.
4. Certificat d'authenticité à fournir et remplir obligatoirement.
5. S'engager à verser à la librairie 15% du prix de vente pour chaque œuvre vendue.
6. Accepter que tout retrait d'une toile pendant l'exposition soit considéré comme une vente.
7. Récupérer ses toiles en présence d'un représentant de l'A.A.P.C.M. ou de la Librairie Poirier.
8. Accepter de verser 2,00\$ par toile sauf si vous exposez seulement une grande toile sur une étagère le coût sera alors de 4.00\$ pour 2 mois d'exposition.
9. Respecter son engagement à déposer et retirer ses toiles aux dates et aux heures prévues par les responsables de l'A.A.P.C.M. suite à une réservation.
10. La durée de l'exposition est de deux mois et si l'exposant poursuit son exposition, il doit remplacer ses toiles par d'autres de son choix.
11. Si l'artiste ne peut se présenter pour récupérer ses toiles il doit avertir les responsables et mandater une autre personne pour le faire, avec une autorisation signée par l'artiste.

LIBRAIRIE POIRIER :

1. Avisera le responsable de l'Association de la vente d'œuvres.
2. Se dégage de toute responsabilité en cas de bris, feu, vol ou de tout autre sinistre de même nature.

L'AAPCM :

1. S'occupe de l'accrochage et du décrochage des œuvres.
2. Fournit les cartons d'affichage.
3. Avise le peintre de la vente d'œuvres et convient du remplacement, s'il y a lieu.
4. Avise le peintre de tout problème relatif à l'exposition.
5. Se dégage de toute responsabilité en cas de bris, de feu, vol ou de tout autre sinistre de même nature.
6. Responsables : Lisette Lefebvre 819 379-1992
Léona Beaudry 819 378-1898

Président 8-01-2018 Secrétaire 8-01-2018 Comité 8-01-18